



LA FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER LANÇE LE PRIX DES FERMES PÉDAGOGIQUES URBAINES, EN PARTENARIAT AVEC LA GAZETTE DES COMMUNES



- 10 chèques, 10.000 euros, 10.000 habitants -

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer, organisation à but non lucratif, privée et indépendante placée sous l'égide de la Fondation de France, soutient depuis 50 ans le développement de pratiques fondées sur les interactions entre l'homme et l'animal.

Fin 2022, elle remettra **10 chèques de 10.000 euros à des fermes pédagogiques situées dans des villes ou communautés de communes de plus de 10.000 habitants**. Une opération menée en partenariat avec la **Gazette des communes**, hebdomadaire de référence de la fonction publique territoriale.

Un prix pour renforcer la connaissance et les liens avec les animaux

« Voilà cinquante ans que nous soutenons des projets de sensibilisation et de responsabilisation de l'Homme envers l'animal, souligne **Louis Schweitzer, Président de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer**. Les Prix que nous consacrons aux fermes pédagogiques nous semblent d'autant plus utiles qu'elles participent aussi au respect de l'environnement. Et ils s'inscrivent dans la lignée des plus de 1 000 initiatives dont nous avons assuré le financement en 20 ans. »

Plus de 1400 fermes pédagogiques en France

En accueillant chevaux, poneys, ânes, chèvres, oiseaux de basse-cour... elles offrent aux scolaires, aux périscolaires et aux familles l'occasion de renforcer leurs connaissances et les animaux.

Les 10 prix de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer donneront un coup de pouce aux fermes pédagogiques qui souhaitent se lancer ou permettront à **celles qui sont déjà installées** de consolider leur croissance.

De quoi atténuer les difficultés engendrées par la crise sanitaire.

Aide au démarrage ou à la construction d'un bâtiment, achat de matériel, de nourriture, mise en place de signalétiques éducatives...

2 catégories

- Contribution à la création d'une ferme pédagogique centrée sur les animaux
- Développement d'une ferme pédagogique existante

Les projets primés feront l'objet d'une sélection rigoureuse effectuée par un jury composé de professionnels du secteur et dont l'une des priorités sera de veiller à ce que les candidats garantissent le bien-être des animaux.

Date limite de candidature : 15 septembre 2022

LE PRIX EN BREF

Pour qui ?

Les fermes pédagogiques (personnes morales publiques ou privées à but non lucratif) essentiellement axées sur les animaux et installées dans les villes ou communautés de communes de plus de 10.000 habitants.

Combien ?

10 prix de 10.000 euros.

Quoi ?

La création d'une ferme pédagogique axée sur les animaux ou Le développement d'une ferme pédagogique existante

Quand ?

Date de clôture des candidatures :

15 septembre 2022

Comment ?

Dossier de candidature en ligne et règlement sur : www.fondation-apsommer.org/financement